

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. AUDO Benoît, DESANLIS Martine, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, JAUNET Caroline, JODOR Edouard, LEMANE Sylvie, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

Absents excusés : M. BOULET Guillaume pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire, M. BOURSIER Sylvain pouvoir à Mme DUCREUX Agnès, Mme DUCHENE Nathalie pouvoir à Mme JAUNET Caroline.

Absents : M. HEBET Christophe, Mme MOLINES Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Mme JAUNET Caroline.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE – 5/2018

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2017 de la commune. Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent de clôture en section de fonctionnement de 32.781,47 €
- un excédent de clôture en section d'investissement de 8.039,97 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 de la Commune.

COMPTE DE GESTION DE 2017 COMMUNE – 6/2018

Après avoir constaté que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2017 concordent avec les résultats du Compte Administratif 2017 de la Commune et s'être assuré que les sommes de chaque compte sont identiques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2018 – 7/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer des subventions aux organismes suivants pour l'année 2018 :

- Article 657362 :

- C.C.A.S. La Genevraye

4.000 €

- Article 6574 :

- Coopérative Scolaire Ecole de La Genevraye	3.500 €
- Noël de l'école de La Genevraye	1.000 €
- Collectif des Parents d'élèves de La Genevraye (COLLAGE)	200 €
- Comité des Fêtes de La Genevraye	200 €
- Assoc. Artisans et Commerçants de Montigny et La Genevraye	200 €
- La Brême de La Genevraye-Montigny	60 €
- Football Club Intercommunal de Montigny	100 €
- A.H.V.O.L. à Voulx	60 €
- Le Rucher à Bourron Marlotte	80 €
- Association Soutien Facil	50 €
- GENE (Groupe Ecologique de Nemours et des Environs)	<u>60 €</u>
	5.510 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 – 8/2018

Les membres du Conseil Municipal doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une augmentation de 3 %.

Les taux suivants sont votés :

- Taxe d'habitation	7,43 %
- Taxe Foncière bâti	11,72 %
- Taxe Foncière non bâti	41,49 %

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE – 9/2018

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats du compte administratif 2017 :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 32.781,47 €
- un résultat excédentaire de la section d'investissement de 8.039,97 €

Madame le Maire propose que les résultats excédentaires soit repris aux articles 001 et 002 du BP 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reprise des excédents comme proposée ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE – 10/2018

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la Commune. Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de Fonctionnement à 427.749 € et en dépenses et recettes d'Investissement à 265.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif 2018 de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL : TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DES GENEVRIERS – 11/2018

Madame le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural a pour objet la réfection du réseau d'eaux pluviales rue des Genévriers et la modification des avaloirs sous dimensionnés pour un montant de travaux estimé à 14.470 € H.T soit 17.364 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux et son échéancier.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à inscrire cette action au budget de l'année 2018,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,
- certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d'assiette de l'opération.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS SACPA – 12/2018

Madame le Maire nous informe que le contrat de prestations de service pour la gestion des animaux errants confié à la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) arrive à échéance le 30 juin 2018. Afin d'éviter une rupture de service public, une proposition de renouvellement de contrat nous a été adressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de renouveler le contrat de prestations de missions de service public relatives à la divagation des animaux et à l'exploitation de fourrières animales avec la SACPA. Le montant forfaitaire annuel correspondant aux prestations décrites dans la convention, fixé à compter du 1^{er} juillet 2018 est de 733,49 € HT par an.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE VOULX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS DU SUD SEINE ET MARNE – 13/2018

Vu la délibération n°30/2017 du 09 novembre 2017 de la commune de Voulx sollicitant son retrait au sein du Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine-et-Marne.

Vu la délibération n°2018/07 du 16 février 2018 du Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine-et-Marne s'opposant au retrait de la commune de Voulx au sein du syndicat.

Après exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'OPPOSE au retrait de la commune de Voulx au sein du Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine-et-Marne.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM – 14/2018

Vu la délibération n° 2018-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modifications des statuts du SDESM ci-joints.

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018-2022 SDESM – GROUPEMENT DE COMMANDE – 15/2018

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510,

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5,

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe,

Considérant que la commune de LA GENEVRAYE est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

SMEP : La cotisation est maintenue à 1 € par habitant. Suite au courrier du Maire de Montereau, mécontent du fonctionnement du syndicat, le budget a été voté à bulletin secret. Celui-ci demandait aux communes adhérentes de voter contre le budget 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de restauration de l'Eglise : une réunion est prévue prochainement pour l'élaboration de la plaquette et la constitution du dossier de souscription de la Fondation du Patrimoine.

- Le Syndicat des Boues se réunira le 12 avril pour le vote des budgets. Une réunion a eu lieu le 5 avril concernant l'avenir du sécheur solaire, régulièrement en panne.
- Fête des Plantes : une réunion est programmée le 14 avril à 10 heures, place des Marronniers, pour tout ce qui est technique afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation.
- La société ARBEO a été missionnée par ENEDIS pour effectuer des travaux d'élagage sur le territoire de la commune.